

Au Puits de La Paracha

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Vaykra



FEUILLET HEBDOMADAIRE AU PUIITS DE LA PARACHA

Pour toute remarque,
éclaircissement ou tout
autre sujet il est possible
de nous contacter:
Par téléphone: (718) 484 8 136

ou par Email:
Mail@BeerHaparsha.com

Chaque semaine diffusé gratuitement par mail.

INSCRIVEZ-VOUS DÈS AUJOURD'HUI!

En hébreu:

באר הפרשה
subscribe@beerhaparsha.com

En anglais:

Torah Wellsprings
Torah@torahwellsprings.com

En Yiddish:

דער פרשה קוואל
yiddish@derparshakval.com

En Espagnol:

Manantiales de la Torá
info@manantialesdelatorah.com

En Français:

Au Puits de La Paracha
info@aupuitsdelaparacha.com

En Italien:

Le Sorgenti della Torah
info@lesorgentidellatorah.com

En Russe:

Колодец Торы
info@kolodetztory.com



AUX ETATS-UNIS: Mechon Beer Emounah
1630 50th St, Brooklyn NY 11204
718.484.8136

EN ISRAËL: Makhon Beer Emouna
Re'hov Dovev Mecharim 4/2
Jérusalem
Téléphone: 02-688040

Edité par le Makhon Beer Emouna

Tous droits de Reproduciton réservés

La reproduction ou l'impression du feuillet de quelque
manière que ce soit à des fins commerciales ou publicitaires
sans autorisation écrite du Makhon Beer Emouna est
contraire à la Halakha et à la loi.

Au Puits de La Paracha

Vaykra

Préparation à Pessa'h

« Et s'il est pauvre » : accepter le décret divin avec amour et la conviction que tout est pour le bien

« Et lorsqu'une personne fautera (...). Lorsqu'il adviendra qu'il se rende coupable de l'une de ces choses, et qu'il confessera ce qu'il aura fauté, il apportera son sacrifice expiatoire à Hachem pour la faute qu'il aura transgressée, une femelle du menu bétail, une brebis ou une agnelle comme sacrifice expiatoire, et le Cohen fera expiation pour lui de sa faute. Et s'il n'en a pas les moyens, il apportera comme sacrifice expiatoire pour sa faute deux pigeons ou deux colombes pour Hachem, l'un comme sacrifice expiatoire et l'autre comme holocauste. » (5, 1-7)

Cela signifie que le **riche** ayant fauté involontairement (par l'une des transgressions énumérées dans le contexte) **doit obligatoirement apporter une** brebis ou une agnelle comme **sacrifice expiatoire, et que quelqu'un n'ayant pas les moyens** d'apporter du menu bétail parce qu'il est pauvre **doit obligatoirement apporter** deux pigeons ou deux colombes, une comme sacrifice expiatoire et l'autre comme holocauste.

A priori, cela nécessite une explication : en quoi se différencie le pauvre qui doit apporter aussi un holocauste¹ en plus d'un sacrifice expiatoire du riche qui n'apporte qu'un sacrifice expiatoire ?

Le Ibn Ezra donne comme raison, au nom de Rabbénou Its'hak, le fait que comme "**il n'en a pas les moyens, une pensée a pu l'effleurer**". Les commentateurs expliquent qu'il est possible que le pauvre, voyant qu'il

n'est pas en mesure d'apporter une bête, **ait pu être effleuré d'une mauvaise pensée** וְכַחֲמֹל עַל הַפֶּה **contre la conduite d'Hachem qui l'a mis dans cette situation telle que** : « Pourquoi mon sort est-il moins bien que celui du riche qui peut, lui, apporter un sacrifice honorable ? » **C'est la raison pour laquelle la Torah l'oblige à apporter un holocauste qui expie les pensées du cœur.** (Yérouchalmi Yoma 8,7)

Les commentateurs ajoutent à cela quelque chose de terrible :

Nous avons un principe fondamental : 'מחשבה רעה אין הקב"ה מצרפה למעשה' ["Une mauvaise pensée, le Saint-Béni-Soit-Il ne l'associe pas à un acte"] (Kidouchine 39b), et un homme n'est pas tenu d'apporter un sacrifice pour avoir eu des pensées de faute. Dès lors, pourquoi le pauvre serait-il tenu d'apporter un holocauste pour avoir fauté par la pensée ?

C'est qu'en fait, la même Guemara enseigne que concernant la faute de l'idolâtrie, D. associe la pensée à l'acte², et **comme le pauvre est porté à contester al וְכַחֲמֹל** **conduite d'Hachem, c'est une sorte d'apostasie, il y a donc en cela un relent d'idolâtrie.** C'est pourquoi il doit apporter un holocauste pour faire expiation de cette pensée d'apostasie qui aurait pu l'effleurer.

En vérité, tout reproche ou grief qu'un homme entretient dans son cœur (envers la conduite d'Hachem) n'est que "pauvreté" de la raison et vision limitée de l'esprit. Car "tout ce qu'Hachem accomplit est pour le bien", et de plus, c'est précisément le "malheur" et le "manque" qui amènent le bien. Seulement,

1. Sacrifice qui est entièrement consumé après avoir été dépecé, contrairement au sacrifice expiatoire dont seulement certaines parties sont consommées tandis que d'autres sont consommées par les Cohanim. N.d.t

2. A l'exception de toutes les autres fautes, dans l'idolâtrie, l'homme est puni sur la seule pensée même sans qu'elle soit accompagnée d'un acte.

l'homme n'est pas en mesure de percevoir la profondeur des voies de la Providence, comme il est écrit : « *L'homme ignorant ne saura pas, et l'insensé ne le comprendra pas.* » (Téhilim 92, 7) Et si, à nos yeux, une chose peut paraître וִו "tordue", en vérité, il n'y en a pas de plus "droit", car le Créateur, et seulement Lui, sait ce qui est bon pour une personne. Et c'est à ce propos qu'écrit le Roch (Or'hote 'Haïm §69) : « **Désire ce que ton Créateur désire** », en d'autres termes : efface tes désirs personnels devant la volonté du Créateur, puisque c'est ce qu'Il a décidé. **Et il est donc certain que c'est le plus grand bien qui puisse être.**

L'époque est d'ailleurs propice à un renforcement de la foi. Rabbi Ména'hém Na'houm De Boyane-Tchernovitz dit à ce sujet que, de la même manière que 'Haza'l enseignent : « Dès que commence le mois d'Adar, on augmente la joie » (Taanit 29a), de même : « Dès que commence le mois de Nissan, on augmente la Emouna. » Car "comme c'est en Nissan que les Bné Israël furent délivrés, par le mérite de leur Emouna, c'est en Nissan qu'ils sont amenés à être délivrés", comme il est dit : « *Comme au temps de votre sortie de la terre d'Egypte, Je vous montrerai des merveilles.* » (Michée 7, 15)

Le Divré Chemouel voit une allusion dans le fait que, tout au début de notre Paracha, le mot וִקרא est écrit avec un petit ך, et d'autre part, Rachi explique que le mot וִקרא est un terme suggérant l'affection³. Allusivement,

la petite lettre ך de ce mot évoque le Maître du monde perçu par l'homme de manière restreinte, ce qui symbolise la Midate Hadine (la rigueur Divine) וִו. Cela nous enseigne que c'est précisément dans ces moments-là que s'exprime l'affection d'Hachem : lors de l'épreuve, le Saint-Béni-Soit-Il se rapproche le plus de l'homme pour

le soutenir afin qu'il ne tombe pas וִו. **Et de faire que même ce qui nous apparaît comme un mal ne soit en vérité que pour notre bien est alors une immense marque d'affection de la part d'Hachem.**

Un homme perspicace rapporta son ressenti face à la situation suivante : son tout jeune fils se mit une fois à pleurer parce qu'il avait faim et qu'il réclamait son repas. Il voulut alors lui préparer son lait pour le calmer. Il chercha son biberon et finit par le trouver enserré dans les bras de l'enfant. Il le lui prit donc des mains. Inutile alors de décrire les hurlements et les pleurs de ce dernier. Avec son "niveau de compréhension", il lui sembla, en effet, **qu'on lui prenait** son biberon qui lui était cher comme la prune de ses yeux. Il ne comprit pas que, bien au contraire, son père ne désirait que **le lui remplir** à nouveau afin de le lui donner. **Il ne s'agissait pas de lui prendre mais de lui donner... Mais, cela, un enfant ne le comprend pas et se met à pleurer.** Hachem lui inspira alors le message à tirer de cet épisode : **notre Père céleste désire nous apporter un bien ; dans ce but, Il "prend" de nous quelque chose afin de déverser sur nous une abondance de bienfaits et nous remplir de Sa bonté. Mais nous nous comportons comme de tous jeunes enfants qui ne cherchent pas à comprendre. C'est pourquoi nous nous lamentons sur notre sort amèrement pensant que nous avons été dépouillés,** alors qu'en réalité il ne s'agit nullement d'un dépouillement mais d'un don.

Et il ajouta qu'il est possible de tirer une leçon du jeu du puzzle qui consiste, comme on le sait, à assembler des parties afin de former une image entière. Une pièce particulière présente une cavité d'une certaine dimension alors qu'une autre offre une excroissance de la même taille que cette cavité. Si le "trou" de cette pièce ne correspond

3. Contrairement à וִקרא employé au sujet de Bila'am qui exprime le dégoût.

4. La lettre ך ("Aleph") suggère en général le "Aloupho" [le dirigeant] du monde, c.à.d. Hachem.

pas exactement à la "bosse" de la seconde, même si la différence est minime, il est impossible de les assembler.

Parfois, un homme a plein de questions au sujet de sa situation : « Pourquoi ai-je chez moi un "trou" et me manque-t-il certaines choses ? » Mais en vérité, le Saint-Béni-Soit-Il, qui dirige Son monde, fait "tourner la roue" et provoque les événements qui doivent amener à former une image complète. Néanmoins, sans ce "trou", Il ne pourra jamais amener le morceau qui doit le compléter.

Rabbi Fichel Shecter, orateur Toranique de renom à New York, raconta une fois, que lorsque Rav Charga Feivel Mendélévitch commença à fonder ce qui allait devenir un "empire de Torah" en Amérique en ouvrant les institutions "Torah Va Daat", il recruta un groupe d'enfants qu'il dirigea vers le Talmud Torah. Or, non loin de chez Rav Feivel, vivait une famille juive qui avait été jadis respectueuse de la Torah et des Mitsvot mais qui, en émigrant en Amérique, avait abandonné le judaïsme "יהדות". Dans celle-ci se trouvait un enfant qui avait l'habitude de jouer avec des camarades du même âge issus de familles religieuses. Incidemment, Rav Feivel trouva diverses occasions de discuter avec lui pour l'inciter à aller étudier au 'Heider, lui disant que, s'il y allait, il n'en sortirait que du bien pour lui dans ce monde comme dans le monde futur. Finalement, l'enfant se laissa convaincre et annonça à ses parents qu'il désirait entrer au Talmud Torah. Bien entendu, ces derniers tentèrent d'annuler ce "mauvais décret" en lui expliquant qu'il n'y serait pas tranquille et ne s'y sentirait pas bien. Néanmoins, l'enfant persista dans sa décision et ses parents n'eurent d'autre choix que d'accepter sa requête.

Rav Charga Feivel avait l'habitude, une fois par mois, de venir vérifier les connaissances des élèves. Il donnait alors, à chacun d'entre eux, une sucrerie, ce qui représentait à cette époque (voici environ cent ans) un véritable trésor. Lors de l'une de ces

visites, en arrivant au niveau de cet enfant, il se trouva à court de sucrerie. Il s'excusa auprès du garçon déçu et lui dit qu'il passerait le lendemain à son bureau et lui apporterait ce qui lui revenait. Néanmoins, Rav Charga Feivel, très occupé avec ses institutions, oublia sa promesse et l'enfant eut honte de réclamer. Environ deux semaines après, le jeune garçon raconta toute l'histoire à ses parents qui, immédiatement, ne manquèrent pas de lui rappeler ce dont ils l'avaient prévenu. Néanmoins, l'enfant repoussa leurs critiques et continua à étudier en progressant merveilleusement. Par la suite, il fonda une famille extraordinaire.

A l'âge d'environ 52 ans, il fut victime d'une grave attaque cardiaque et fut alors transporté d'urgence à l'hôpital. Après l'avoir examiné, les médecins baissèrent les bras, découragés. Ils annoncèrent à ses enfants qu'il ne lui restait plus que quelques heures à vivre "רעה". Pourtant, il ne s'écoula pas longtemps avant qu'il n'ouvre les yeux en se redressant même sur son lit, à la surprise de son fils qui se tenait alors à son chevet. Il lui raconta que Rav Charga Feivel lui était apparu à cet instant en lui disant qu'il avait reçu du Tribunal Céleste, l'autorisation de lui payer sa dette de sucrerie. Mais, comme cette sucrerie n'avait aucune valeur pour un adulte de 52 ans et ne correspondait plus au prix du "vol" commis, il lui rendait quinze années de vie supplémentaires.

Rabbi Fichel conclut ce récit en disant : « **Chaque chose qu'un homme perd lui est finalement restituée.** Quel immense bienfait fut prodigué à cet homme à qui Rav Charga oublia de donner une sucrerie ! » L'enseignement général que l'on peut en tirer est le suivant : **chacun avec sa "sucrerie", lorsque tout le monde "reçoit des sucreries" et que seulement un seul n'en reçoit pas, que celui-ci ne dise pas : « En quoi suis-je différent des autres ? » Car il recevra la siennes d'une autre manière et d'une valeur infiniment plus grande !**

Préparation à Pessa'h

« On vérifiera (le 'Hametz) jusqu'où sa main arrive » : Hachem ne se comporte pas envers Ses créatures comme un tyran

Soyons convaincus d'une chose : Hachem exige de l'homme qu'il recherche le 'Hametz uniquement là où sa main peut arriver. Il ne devra donc pas s'affoler pour accomplir cette Mitsva. La Guemara elle-même nous enseigne (Pessa'him 8a) : « Un trou situé (dans un mur mitoyen à) deux maisons, l'un vérifie jusqu'où sa main arrive, et l'autre jusqu'où sa main arrive, et le reste (chacun) l'annulera dans son cœur. »

Plusieurs enseignements peuvent être déduits de cette loi : tout d'abord Hachem ne se comporte pas avec l'homme comme un tyran, et n'exige de lui de rechercher le 'Hametz que jusqu'où il est en mesure de le faire.

D'un autre côté, il est tenu de faire tous les efforts en son pouvoir afin d'y parvenir sans chercher à s'acquitter de son obligation à bon compte par facilité.

De plus, "le reste, il l'annulera dans son cœur", ce que le Beth Aharon commente ainsi : « Ce que l'homme n'atteint pas, il devra l'annuler. C'est une évocation de l'aspiration de l'homme à bien faire. Et Hachem n'exige de lui que d'aspirer au bien. Néanmoins, lorsqu'il a fait tout ce qui était possible suivant les forces qui lui ont été données, que ce soit dans les actions ou dans les autres domaines du service d'Hachem, il est considéré comme s'étant acquitté de tout ce qui lui incombait ["le reste, il l'annulera dans son cœur" ; n.d.t]. »

Rabbi Issakhar de Belz explique, d'après ce principe, ce que l'on se demande souvent : Pourquoi prononce-t-on la bénédiction sur "l'annulation du 'Hametz" au moment de sa **recherche** et non pas lorsqu'on le fait **disparaître** en le brûlant ?

On sait, dit-il, que le 'Hametz symbolise le Yetser Hara. Dès lors, qui peut prétendre avoir purifié son cœur entièrement et avoir

complètement annulé le 'Hametz qui est en lui ? C'est seulement au moment de sa recherche que l'on peut espérer mériter de l'annuler jusqu'au bout. C'est donc à ce moment que la bénédiction "d'annuler le 'Hametz" s'impose.

On peut ajouter à ces paroles que si, certes, il est impossible d'affirmer s'être purifié de son Yetser Hara comme il se doit, néanmoins, chacun est en revanche en mesure de "rechercher son 'Hametz" et de lui déclarer la guerre. Celui qui mène ce combat contre son mauvais penchant avec l'intention d'accomplir, par ce faire, une Mitsva, est considéré comme ayant déjà tout accompli. Il peut ainsi prononcer la bénédiction : "(...) qui nous a ordonné l'annulation du 'Hametz" au moment de la recherche de celui-ci. Il sort alors sur le champ de bataille. Mais pour Hachem, peu important les résultats, ce qui compte, ce sont les efforts et le désir manifesté par l'homme d'accomplir sa volonté.

La Guemara (Sota 11a) enseigne : « Trois personnes étaient présentes dans le conseil de Pharaon (pour décider de les asservir) : Bila'am, Iyov et Yitro. Bila'am conseilla de les asservir, Iyov qui garda le silence fut éprouvé (par de grandes souffrances ; n.d.t) et Yitro, qui prit la fuite, mérita que sa descendance siègeât dans le Grand Sanhédrine. »

A priori, il faut comprendre ce qui valut à Yitro une récompense aussi importante sans avoir intercédé le moins du monde pour les Bné Israël. En fait, comme il vit que prendre la défense des hébreux ne servirait à rien et qu'il ne lui restait qu'à fuir, c'est ce qu'il fit. Et c'est cette décision qui lui fit mériter cette immense récompense, car il accomplit tout ce qui était en son pouvoir d'accomplir. Il incombe à l'homme de ne faire que ce qui est en son pouvoir et non au-delà, car l'essentiel est l'acte et non le résultat.

On rapporte au nom de Rabbi Elimélekh de Lijensk (le Noam Elimélekh) cette même idée : lorsque les Bné Israël sortirent d'Égypte, la Torah écrit à leur sujet : « *Ils cuisirent la pâte*

qu'ils emmenèrent d'Égypte, des Matsot qui n'avaient pas levé car ils furent expulsés d'Égypte et ils ne pouvaient pas attendre. » (Chémot 12, 39) Cela signifie qu'ils les cuisirent sous le soleil. A priori, on peut s'en étonner, sachant combien on veille aujourd'hui à tous les détails permettant d'accélérer la cuisson des Matsot afin d'éviter le moindre risque de fermentation. Comment purent-ils cuire leur pâte au soleil alors que cette cuisson est loin d'être rapide ?

La Torah précise : « *Ils ne pouvaient pas attendre* », afin d'exprimer qu'ils n'eurent pas le temps de faire cuire leur pâte dans un four adéquat, d'où ce principe essentiel dans la manière de servir Hachem : le Saint-Béni-Soit-Il n'exige pas de l'homme d'être un ange éthéré, mais uniquement de faire tout son possible. Lorsqu'il aura rempli cette obligation, il bénéficiera de l'aide Divine, comme les Bné Israël lorsque la Providence Divine veilla pour eux à ce que leur pâte cuite au soleil ne fermente pas.

« Que quiconque est dans le besoin vienne et mange » : l'importance de la bienfaisance durant cette période

Les lois concernant Pessa'h débutent dans le Choul'hane Aroukh (§429) par l'obligation de "s'occuper des préceptes de Pessa'h trente jours avant la fête" (du fait de leur nombre important et de leur complexité).

Le Réma ajoute : « On a coutume d'acheter du blé pour le distribuer aux pauvres » (pour la confection des Matsot ; n.d.t), et le Choul'hane Aroukh de poursuivre en écrivant : « On ne procédera pas à la *Néfilat Hapaïm*⁵ pendant tout le mois de Nissan. »

Il faut a priori comprendre pourquoi le Réma a intercalé l'obligation de se préoccuper des pauvres avant l'interdiction de "tomber sur sa face" ?

C'est que, répond Rabbi Baroukh de Mézibouj, le Réma désirait faire allusion au fait que l'homme doit d'abord se préoccuper d'autrui et satisfaire largement tous les besoins des pauvres. Il doit leur donner la possibilité d'acheter le blé dont ils ont besoin, avant de s'occuper de ses propres besoins (), de la sorte il sera préservé de toute "chute" [suggéré par : "On ne procédera pas à la *Néfilat Hapaïm*" ("on ne tombera pas sur sa face")].

Un jour, Rabbi Chimchone Polanski, chef du Beth Din de Taflik, entra quelques jours seulement avant Pessa'h au Beth Hamidrache et aperçut plusieurs Avrèkhim concentrés sur leur étude avec assiduité. Il comprit cependant que leur présence dans leur foyer était alors nécessaire pour y apporter l'aide indispensable à ce moment-là aux préparatifs de la fête. Il monta sur l'estrade et annonça qu'il tenait en main une liste de malheureuses veuves qui avaient un besoin immense d'assistance pour la fête et sollicitait donc la participation de plusieurs volontaires pour accomplir cet acte de bienveillance. Il est inutile de préciser que tous les Avrèkhim présents répondirent sur le champ à cet appel. Rav Chimchone leur demanda de faire la queue afin de recevoir l'adresse d'une maison où ils devraient se rendre. Lorsqu'ils déplièrent leur papier, chaque Avrekha constata qu'il s'agissait de sa propre adresse. Ils comprirent qu'ils étaient prêts à aider autrui plus que leur propre foyer, conduite contraire à la voie préconisée par la Torah, comme il est écrit : « *Ne te détourne pas de ta propre chair.* » (Isaïe 58, 7)

5. Littéralement "Tomber sur sa face". La *Néfilat Hapaïm* est une prière où l'on tombe sur sa face afin d'invoquer la clémence Divine pour ses fautes (aujourd'hui dans le rite sépharade on récite ces rogations sans faire ce geste).